



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME
LIGUE D'ATHLÉTISME DU GRAND EST



¼ de Finale ZONE ALSACE DE CROSS-COUNTRY 2018

BE-MI-CA-JU-ES-SE-VE

Le DIMANCHE 04 FEVRIER 2018 A BRUMATH
(Rte de Bilwisheim)

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Les ¼ de finale des championnats de France de cross, sont ouverts uniquement aux athlètes licenciés « compétition » qui remplissent les conditions techniques de participation. Ils sont organisés dans le respect des Règlements des compétitions hivernales 2017/2018.

Les athlètes BE, MI, CA ou JU ne sont pas autorisés à participer à une course d'une autre catégorie que la leur. La participation d'un même athlète et dans la même journée au cross long et au cross court est interdite.

PAS DE TITRES DÉCERNÉS

CLASSEMENT INDIVIDUEL Un classement individuel est établi pour chaque course. Pour les courses comportant plusieurs catégories, le classement par catégorie figurera également dans les résultats.

CLASSEMENT PAR ÉQUIPE Un classement par équipes sera établi pour chaque course.
Le nombre d'athlètes retenu pour le classement d'une équipe est de 4 pour toutes les catégories. Le classement par équipes sera effectué en tenant compte de la place occupée à l'arrivée sans aucune défalcation.
Un club sera classé chaque fois que 4 de ses représentants auront franchi la ligne d'arrivée. Une seconde équipe pourra, éventuellement, être classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage de 2 autres athlètes.

CLASSEMENT :

Benjamins	individuel et par équipe	M et F
Minimes	individuel et par équipe	M et F
Cadets	individuel et par équipe	M et F
Juniors	individuel et par équipe	M et F
Espoirs cross long	individuel	M et F
Seniors cross long	individuel et par équipe	M et F
Vétérans Masculins	individuel et par équipe	M
Vétérans cross long	individuel	F
Cross court TC	individuel et par équipe	M et F

ENGAGEMENT POUR LES ¼ DE FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS

Les athlètes qui auront participé aux Championnats du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin de Cross-country qui se dérouleront le 07 janvier 2018, seront proposés à l'engagement dès que possible après cette date sur le site de la Ligue : <http://large.athle.fr> , dans la rubrique « Engagés ». Il appartiendra donc aux clubs de confirmer la participation des athlètes et éventuellement d'ajouter d'autres athlètes suivant la procédure indiquée. **LES ENGAGEMENTS SERONT CLOS le JEUDI 31 JANVIER 2018 à 12h00.** Aucune inscription ne sera acceptée après cette échéance afin de permettre la préparation des dossards et autres dossiers

Engagement exceptionnel sur place : 30€ (à payer sur place par chèque ou espèce)

(Par engagement payable sur place) (Circulaire financière de février 2017 adoptée par le Comité directeur du 8/04/2017) sur présentation de la licence compétition (ou attestation issue de SIFFA)

Les engagements exceptionnels sur place ou les modifications d'engagement doivent être déposés à la chambre d'appel 45' avant l'épreuve concernée.

Non présent et engagé : 10 €

Chaque athlète engagé et non présent le jour de la compétition, se verra infliger une amende de 10€

➤ A l'issue des ¼ de finales, l'officiel LOGICA enverra le fichier des résultats sous format NXTR pour Le Mardi 06 février 2018 au plus tard à : Bruno ROCHETTE : jm.br@sfr.fr

- **Qualification pour La Demi-finale des Championnats de France de cross du 25 février 2018 à CHARMES (VOSGES)**

Tous les participants seront retenus aux ½ finales de Cross à Charmes à partir de la catégorie Minimes.

Qualifications exceptionnelles :

Les demandes d'engagement pour les athlètes qui n'auraient pas pu participer aux ¼ de finales et/ou départementaux sont à adresser pour le Lundi 19 Février 2018 au plus tard à :

Hervé DELARRAS : delarras.herve@wanadoo.fr

Les demandes de qualifications exceptionnelles seront accompagnées d'un chèque de 15 € par athlète.

La liste des athlètes qualifiés sera mise sur le site. Les clubs devront confirmer l'engagement de leurs athlètes au plus tard pour le Jeudi 22 Février 2018 : 12h00

(Afin que l'organisateur puisse préparer les dossards, les puces...)

Parcours et localisation des infrastructures de Brumath

Le parcours se situe au stade de foot de Brumath sud. En venant de Strasbourg sur l'autoroute A4 prendre la sortie N°48 Brumath sud, en venant de Paris, prendre la sortie N°48 Vendenheim direction Brumath

Dossards

Le retrait des dossards est à faire par **UN responsable** de chaque club à la Chambre d'appel située au Club-House stade Football

Toute modification d'engagement devra impérativement être faite 45 minutes avant l'épreuve.

Les épingles ne sont pas fournies.

Infirmierie

Poste de secours Terre Neuve

Résultats

Ils seront affichés dès que possible sur les panneaux à proximité du secrétariat

Parking : A PROXIMITE du parcours

Vestiaires et douches

Femme –filles : vestiaire au club house athlétisme

Hommes-garçons : vestiaire au club house du foot.

Restauration et buvette

Petite restauration sur place

CSO - CRCHS

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

LIGUE D'ATHLÉTISME DU GRAND EST



¼ de Finale ZONE ALSACE DE CROSS-COUNTRY 2018

BE-MI-CA-JU-ES-SE-VE

Le DIMANCHE 04 FEVRIER 2018 A BRUMATH

PROGRAMME HORAIRE :

	Courses	Catégories	Nombre de boucles	Distance totale
9h00	ouverture du secrétariat et de la chambre d'appel			
10h45	VEM	Vétérans	$(A+B+C) + 3 \times (B+E+C)$	9 280 m
11h30	BEF	Benjamines	$A + B + C$	2 200 m
11h45	BEM	Benjamins	$A + B + D + C$	2 540 m
12h00	MIF	Minimes féminines	$A + B + B$	3 220 m
12h20	MIM	Minimes masculins	$(A+B) + (B+C)$	3 600 m
12h40	CAF	Cadettes	$(A+B) + (B+C)$	3 980 m
13h05	CCF	Cross court ES-SE-VEF	$(A+B) + (B+C)$	3 980 m
13h20	CCM	Cross court ES-SE-VEM	$(A+B+C) + (B+C)$	3 980 m
13h40	CAM	Cadets	$(A+B+E+C) + (B+E+C)$	5 140 m
14h05	JUF	Juniors Féminines	$(A+B+C) + (B+E+C)$	4 560 m
14h30	JUM	Junior masculins	$A + (B+D+C) + X2 (B+C)$	6 100 m
15h00	CLF	Cross long ES-SE-VEF	$A + (B+D+C) + X2 (B+C)$	7 500 m
15h40	CLM	Cross long ES-SEM	$A + 4 \times (B+E+C)$	8 900 m

Distances :

- Boucle - A = Départ/Arrivée - 420 m
- Boucle -B = Boucle Stade - 1 400 m
- Boucle -C = Epingle - 380 m
- Boucle -D = Boucle forêt 1 - 340 m
- Boucle -E = Boucle forêt 2 - 580 m